

L'ESSENTIEL 2019

Ligue
des droits de
l'Homme

FONDÉE EN 1898



© Serge d'Ignazio

ASSOCIATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE JEUNESSE ET SPORTS
AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
LABELLISÉE DON EN CONFIANCE

ÉDITO

Avec des droits et des libertés partout malmenés, des injustices et des inégalités croissantes, la Ligue des droits de l'Homme (LDH) a été particulièrement mobilisée en 2019.

Association généraliste, la LDH agit sur de nombreux champs car elle fonde son action sur l'égalité, l'universalité et l'indivisibilité des droits, le respect des droits fondamentaux formant un tout protecteur. Les libertés civiles et politiques sont indissociables des droits économiques, sociaux, environnementaux et culturels pour permettre à chacune et chacun d'être pleinement citoyen, en capacité d'être maître de son destin.

La LDH assume cette lourde mission en éclairant le débat public des enjeux et des risques, en dénonçant les abus et les dérives, par de nombreux recours contentieux, en informant et accompagnant des personnes atteintes dans leurs droits, en interpellant les autorités et l'opinion à partir de propositions alternatives, et en animant partout en France des temps d'échanges, de sensibilisation et d'éducation populaire, notamment en milieu scolaire et dans des quartiers urbains.

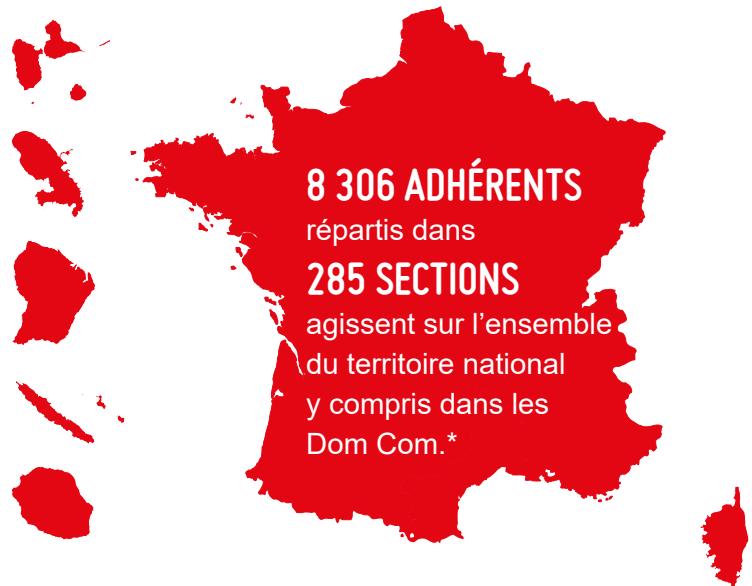
L'Essentiel 2019 revient sur les points saillants de l'activité menée en 2019 : la défense du droit de manifestation et d'expression, la création d'observatoires citoyens des libertés et des pratiques policières, une présence active pour combattre le racisme et l'antisémitisme, une ambition renouvelée en faveur d'une société d'égalité et mixte, sortie du patriarcat, une réflexion sur les sujets environnementaux, des actions autour des 30 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide).

Une action rendue possible grâce à l'engagement militant et bénévole, mais aussi au soutien financier des adhérents et donateurs, que nous remercions très chaleureusement. L'Essentiel 2019 vous informe de l'utilisation faite de ses ressources collectées auprès du public.

Malik Salemkour,
président de la LDH

LA LDH EN 2019

LA LDH S'EFFORCE DE FAIRE VIVRE,
DANS SON FONCTIONNEMENT INTERNE,
LES PRINCIPES DE DÉBAT ET DE DÉMOCRATIE
QU'ELLE DÉFEND DANS LA SOCIÉTÉ
TOUTE ENTIERE.



- ▶ **50 FÉDÉRATIONS** et **21 COMITÉS RÉGIONAUX** favorisent les actions collectives et le développement régional.
 - ▶ **48 MEMBRES ÉLUS DU COMITÉ CENTRAL** sont chargés de définir les orientations et l'administration de la LDH et se réunissent une fois par mois.
 - ▶ **14 MEMBRES DU BUREAU NATIONAL** assurent la gestion au quotidien et les interventions politiques, et se réunissent chaque semaine.
 - ▶ **22 GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES** produisent de la réflexion, de l'information, donnent des références.
 - ▶ Une équipe de **16 SALARIÉS** est au service des sections, du Comité central, du Bureau national pour la mise en œuvre du programme d'actions de la LDH.
-
- ▶ **2,2 MILLIONS D'EUROS DE BUDGET**
 - ▶ **1,2 MILLION D'EUROS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC**
-
- ▶ La LDH est membre de l'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH), de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et d'EuroMed Droits.

* Chiffres au 2 mai 2020.

DEPUIS SA FONDATION EN 1898, AFIN DE REFUSER L'INQUITÉ DU PROCÈS DREYFUS, LA LDH AFFIRME SANS CESSE L'INDIVISIBILITÉ, L'UNIVERSALITÉ ET LA NÉCESSAIRE EFFECTIVITÉ DES DROITS. ELLE REGROUPE DES PERSONNES DE TOUS HORIZONS, DE TOUTES CONDITIONS, QUI CHOISISSENT LIBREMENT DE S'ASSOCIER AFIN DE RÉFLÉCHIR, DISCUTER, AGIR POUR LA DÉFENSE DES DROITS ET DES LIBERTÉS DE TOUTES ET TOUS, PARTOUT EN FRANCE.



UNE ACTION INDÉPENDANTE, UN ENGAGEMENT CITOYEN

La LDH est un acteur civique libre et indépendant des partis politiques, des syndicats et des associations.

Elle se revendique comme citoyenne, impliquée dans la vie politique, elle participe à ses débats. Elle combat les injustices, le racisme, le sexism, l'antisémitisme, l'homophobie et les discriminations de tous ordres.

Elle agit pour la citoyenneté sociale et propose des mesures pour une démocratie forte et vivante, en France et en Europe.

Elle défend la laïcité contre les instrumentalisations xénophobes, et également les libertés, l'égalité des droits et la fraternité comme fondement d'une société solidaire.

DÉFENDRE LES DROITS, TOUS LES DROITS, PARTOUT, POUR TOUS

La LDH est une association généraliste. Pour se construire, l'humanité a besoin de la réalisation effective des droits civils et politiques, des droits économiques, sociaux, culturels et écologiques. Ni l'avenir du monde, ni la citoyenneté ne peuvent se diviser.

La LDH considère que les droits se confortent les uns les autres.

CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME, ET LES DISCRIMINATIONS

La LDH combat les injustices, le racisme, l'antisémitisme et les discriminations.

Elle mène une activité soutenue en faveur des droits des étrangers, notamment par le biais de permanences, mais aussi pour l'égalité femmes-hommes, pour la liberté de création et contre la censure, et plus généralement en tout domaine où les droits sont bafoués.

Elle intervient devant les tribunaux aux côtés des victimes de racisme et de discriminations.

FAIRE ÉCHEC AUX EXTRÊMES DROITES, AUX NATIONALISMES ET À LA XÉNOPHOBIE

La LDH est aux côtés de toutes celles et de tous ceux qui refusent d'être considérés ou désignés par le seul prisme de leur religion, de leur « race », origine, couleur, ethnie ou autre assignation qui leur est imposée ; de toutes celles et de tous ceux qui refusent tous les racismes et entendent bénéficier de l'égalité des droits.

Elle défend toutes celles et tous ceux qui sont jugés « différents » – comme les Gens du voyage ou les Roms –, trop souvent victimes des peurs irrationnelles, de l'exclusion, violente ou insidieuse, et de campagnes de stigmatisation.

PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME, LA LIBERTÉ, L'ÉGALITÉ

La LDH travaille avec celles et ceux qui veulent construire une société de dignité, luttent contre les violences policières, les intrusions sécuritaires dans la vie personnelle, qui défendent les droits au travail, au logement, à un environnement sain, à la santé, à l'éducation.

Elle agit aux côtés des acteurs de l'économie sociale et solidaire et promeut la responsabilité sociale des entreprises et l'amélioration des services publics. Elle intervient en milieu scolaire et universitaire pour développer l'éducation à la citoyenneté en portant les valeurs de la République, en luttant contre les peurs qui nourrissent les réflexes d'exclusion et de discrimination.

POUR MIEUX NOUS CONNAÎTRE ET NOUS SUIVRE  

- > un site internet www.ldh-france.org
- > une lettre d'information
- > une page Facebook [ldhfrance](#)
- > un compte Twitter [@LDH_Fr](#)
- > une revue trimestrielle, *Droits & Libertés*
- > des lettres régionales
- > une université d'automne annuelle

L'ACTIVITÉ 2019 EN QUELQUES CHIFFRES

L'ACTIVITÉ JURIDIQUE

**UN SOUTIEN JURIDIQUE PERSONNALISÉ
POUR L'ACCÈS AUX DROITS ET LA LUTTE
CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

PLUS DE 23 000 PERSONNES SOUTENUES !

► **PERMANENCE JURIDIQUE PROFESSIONNELLE
AU SIÈGE NATIONAL :**

1 385 sollicitations téléphoniques ;
2 648 courriers mails et postaux ;
170 interventions.

► **PERMANENCES BÉNÉVOLES SUR L'ENSEMBLE
DU TERRITOIRE NATIONAL :**

89 permanences, soit plus de 23 000 personnes qui ont pris contact avec la LDH et 389 bénévoles.

► **PERMANENCES PROFESSIONNELLES DE PROXIMITÉ**
dans des maisons de la justice et du droit (MJD),
des points d'accès au droit (Pad) ou des maisons de quartiers (spécialisées en droit des étrangers) :

7 permanences ;
33 heures de présence hebdomadaire ;
2 188 personnes reçues en 2019.

► **PERMANENCE PROFESSIONNELLE** à la maison d'arrêt pour hommes de la Seine-Saint-Denis :

10 permanences annuelles ;
74 détenus rencontrés en 2019.

LE CONTENTIEUX

► **UNE SOIXANTAINE** d'actions de contentieux lancées ou suivies.

FAIRE CAMPAGNE, INFORMER, SENSIBILISER

**POUR LE PARTAGE DES VALEURS DE LA LDH
AU NIVEAU NATIONAL**

► 67 communiqués LDH et 121 communiqués en collectif
► 19 conférences de presse
► 34 lettres ouvertes
► 44 appels publics, 49 tribunes dans divers médias
► 8 307 articles de fond (presse, radio, TV, web...)
► une revue *Hommes et Libertés* (4 n° en 2019)

LES ACTIONS LOCALES

PLUS DE 600 ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS !

- 165 conférences-débats et colloques
- 203 projections-débats
- 143 cafés-débats
- 79 actions culturelles
- 23 expositions
- 24 conférences de presse
- 59 participations à des manifestations
- 43 programmes d'interventions auprès des jeunes



Conférence de presse au siège de la LDH



Stand de la LDH Compiègne-Noyon sur le forum des associations



Dans le cadre des interventions scolaires menées par la LDH Midi-Pyrénées

NOS CHAMPS D'ACTION

FOCUS SUR QUELQUES CHAPITRES

“ La LDH, du fait de l'universalité, de l'indivisibilité et de l'effectivité des droits est amenée à déployer son activité sur une multitude de thèmes tant au travers d'une activité de communication qu'au travers de l'action juridique. Elle conjugue activité au niveau national, réflexions, prises de position, événements, appels, plaidoyers auprès du gouvernement, organisation de campagnes et communication tant auprès du grand public qu'en direction des médias, des parlementaires, et action locale via l'activité déployée par ses sections (déclinaison locale des initiatives nationales, interventions en milieu scolaire, réunions publiques, conférences-débats, ciné-débats, expositions, et aussi appels et communiqués locaux, implications dans des collectifs locaux). ”

Actions en faveur de la démocratie et des libertés ; lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme ; activités juridiques sont les trois missions sociales principales de la LDH. Chaque année, des milliers d'actions sont menées sur l'ensemble du territoire, grâce à une présence associative forte et coordonnée. L'engagement militant et bénévole est au cœur de cette action, soutenu par le siège national et sa petite équipe salariée (16 postes). Le financement de cette activité repose à 75% sur des recettes propres (adhésions, dons, legs, ventes). Retour sur l'essentiel de l'activité 2019.

DÉFENDRE LES LIBERTÉS, ENCORE ET TOUJOURS

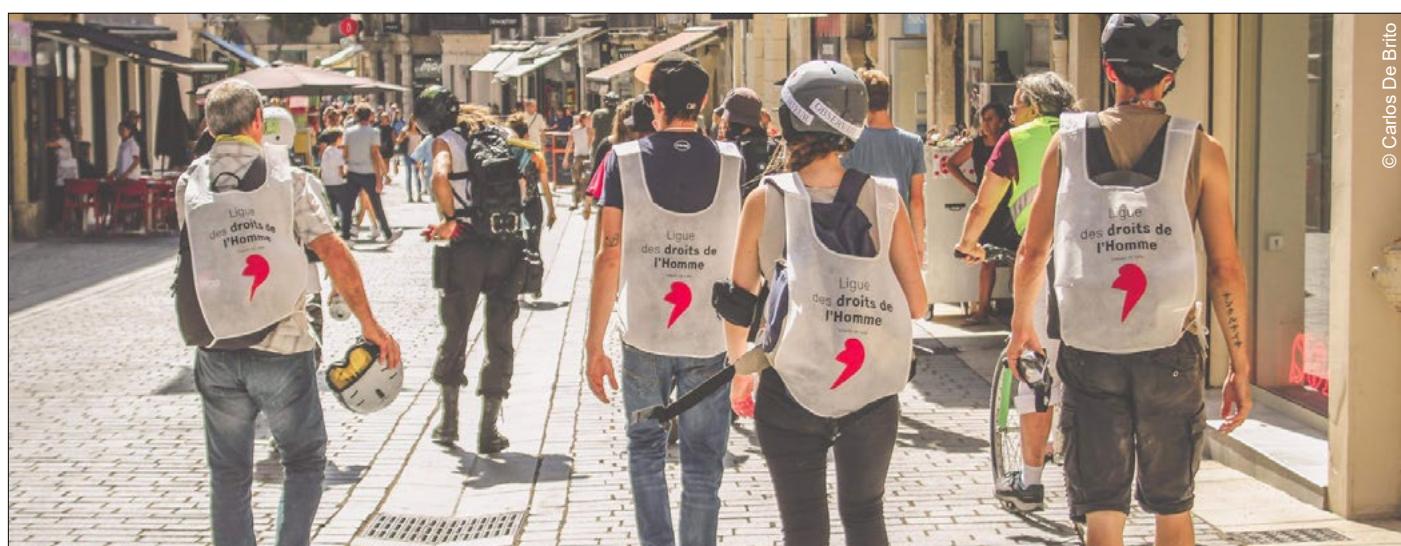
Les observatoires citoyens des libertés publiques et des pratiques policières

La LDH compte à ce jour plus d'une dizaine d'observatoires produisant des rapports d'observation

qui permettent de dénoncer l'usage de techniques ou d'armes dangereuses en maintien de l'ordre, de nourrir des actions en justice et de développer des outils d'information pour aider les citoyennes et citoyens à connaître et faire respecter leurs droits.

Répression et violences policières

La LDH a de nouveau participé aux rassemblements pour demander la justice et la vérité sur la mort d'Adama Traoré. Elle a dénoncé l'usage disproportionné de la force qui a mené à la mort du jeune Steve Maia Caniço lors de la fête de la musique à Nantes. C'est avec cette même volonté de se tenir aux côtés des victimes de violences policières que la LDH dénonçait publiquement la vague de violence à l'encontre des personnes mobilisées dans les mouvements sociaux – en particulier à travers l'utilisation des LBD 40 (lanceurs de balles de défense) et GLI-F4 (grenades lacrymogènes) – armes qu'elle a tenté de faire interdire en menant plusieurs actions en justice.



Observateurs de l'Observatoire Legal tem de Montpellier



La liberté de manifester en danger

En janvier 2019, dans un contexte de forte répression des contestations sociales, une nouvelle surenchère sécuritaire était annoncée sur le droit de manifester. La LDH a lancé, début mars, un appel au gouvernement et au Parlement à abandonner ces limitations drastiques au droit de manifester. Ce dernier a été relayé par une cinquantaine d'organisations.

A plusieurs reprises en 2019, la liberté d'expression a aussi été menacée par des arrêtés interdisant un certain nombre de manifestations, pratique que la LDH a combattu par voie de référés-libertés, pour lesquels elle a souvent eu gain de cause.

Laïcité, l'appel du 9 décembre 2019

Début décembre, la LDH, la Ligue de l'enseignement et la Libre pensée étaient à l'initiative d'un appel qui rassemblait de nombreuses associations, syndicats et partis politiques pour défendre la laïcité : « (...) la laïcité est l'objet de remises en cause qui en faussent le sens et la portée. Ses plus anciens adversaires l'utilisent pour exclure (...) et en font l'étendard de leur haine raciste tandis que certains en contestent les fondements et veulent enfermer chacun dans des identités figées. D'autres y voient l'occasion de mettre en avant le fantasme d'une société amputée de toute diversité. »

Données personnelles et vidéosurveillance

Depuis plusieurs années, la LDH se mobilise avec ses partenaires contre les aménagements urbains comme la vidéosurveillance ou la reconnaissance faciale.

La LDH, la Quadrature du Net, la CGT Educ'Action des Alpes-Maritimes et la FCPE des Alpes-Maritimes ont gagné en justice contre l'expérimentation de la reconnaissance faciale dans les lycées de la région Sud. Avec pour objectif affiché par le conseil régional d'étendre ensuite ce dispositif à l'ensemble des lycées de la région, cette expérimentation tendait à banaliser ce type de technologie et à y habituer les plus jeunes.

Pour organiser la résistance face à la démultiplication de ces dispositifs, la LDH a rejoint la campagne « Technopolic » dont l'objectif est double : documenter rigoureusement le déploiement de ces projets de surveillance à travers le pays et construire des outils et stratégies de mobilisation capables de les tenir en échec.

L'ENVIRONNEMENT, UNE URGENCE CITOYENNE

Université d'automne « Ecologie, justice et droits fondamentaux »

C'est avec la volonté de penser l'articulation entre défense des droits et défense de l'environnement, que la vingt-

cinquième université d'automne de la LDH a été organisée en partenariat avec les organisations de l'Affaire du siècle, qui fêtaient le premier anniversaire de la procédure en justice contre l'Etat pour l'enjoindre de lutter efficacement contre le dérèglement climatique. Les diverses tables rondes ont ainsi associé des militants de la LDH, des spécialistes des questions de l'environnement et du droit, des militants et responsables d'organisations de défense de l'environnement.

La LDH a également participé activement à l'éveil des nombreuses mobilisations à l'instar des Marches pour le climat.



JEUNESSE ET DROITS DE L'ENFANT

La Cide a 30 ans !

Il y a trente ans, la France ratifiait la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide). Pour cet anniversaire, la LDH a choisi d'initier une campagne mettant l'accent sur les multiples atteintes aux droits fondamentaux de l'enfant en France aujourd'hui.

Enfermement des enfants



Il est courant que des enfants vivant avec leur famille ou des mineurs non accompagnés (MNA) pour un soupçon de majorité soient enfermés en centre de rétention administrative (Cra). Cette pratique de l'enfermement crée un traumatisme irrémédiable pour les enfants et les jeunes. Avec de nombreuses associations, dont Unicef, la LDH a exigé l'interdiction de toute privation de liberté pour les mineurs en zone de transit et dans tous les lieux de rétention administrative et a mené de nombreuses actions.

Les droits de l'enfant toujours à défendre

Un vadémécum a été réalisé pour aider les sections de la LDH à répondre aux nombreuses demandes d'aide juridique de familles qui rencontrent des difficultés à faire scolariser leurs enfants, notamment des enfants en situation de grande précarité ou porteurs de handicap.

De nombreuses actions de sensibilisation des jeunes à toutes formes d'inégalités, de racisme, de discriminations et d'atteintes aux droits ont été organisées sur l'ensemble du territoire. Trois types de projets sont plébiscités par les jeunes qui y participent : le concours des « Ecrits pour la fraternité », la LDH en résidence et les concours de plaideries.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Droit au logement

Le droit au logement, reconnu comme valeur constitutionnelle, fut une revendication forte de la LDH, qui s'est mobilisée notamment contre le mobilier urbain anti-SDF, les arrêtés antimendicités ou encore les expulsions visant en particulier les populations roms et migrantes. La LDH de Toulouse s'est mobilisée tout au long de l'année pour demander l'hébergement des enfants en organisant des petits-déjeuners devant des établissements où des enfants étaient touchés.

Le projet Citoyenneté quartiers fraternité droits (CQFD) pour l'égalité

Dans une logique de renforcement des capacités d'agir des associations et des habitants des quartiers populaires, ce projet entend mobiliser les acteurs locaux, faire émerger des initiatives associatives et être porteur d'actions collectives pour lutter contre toutes formes de discrimination tout en promouvant une citoyenneté active. La mobilisation des sections locales commence à porter ses fruits et de nouveaux sites ont entamé des actions, notamment à Dunkerque, Nice, et dans le département des Landes.

LUTTE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME

Parce que les crimes racistes ne sont jamais des faits divers, il est important pour la LDH d'affirmer qu'elle sera toujours là pour faire barrage à la banalisation de la haine. Ainsi, en 2019 encore, elle a participé aux différents rassemblements d'hommage aux victimes de crimes racistes et antisémites, s'attelant à entretenir la mémoire de ces tragiques événements.

L'expression de la violence et de la haine n'est pas plus acceptable sur Internet que dans la « vie réelle ». Pour la LDH, la pédagogie est un outil indispensable. C'est pour contribuer à la création de ce type d'outils que la LDH a participé au projet européen Respect et égalité : agir et communiquer ensemble (React) initié par l'ONG italienne Arci qui a coordonné le travail de dix organisations de cinq pays. Le 12 octobre 2019, la LDH a organisé un séminaire de clôture du projet pour échanger sur le projet de loi contre les propos haineux en ligne avec plusieurs organisations impliquées dans cette lutte.

LUTTE POUR LE DROIT DES FEMMES ET POUR L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

TOUTES ET TOUS, MOBILISONS-NOUS !
LES VIOLENCE FAITES AUX FEMMES SONT INJUSTIFIABLES & CONDAMNABLES



En dépit de la déferlante #MeToo, qui a permis une médiatisation des revendications féministes et une prise de conscience de la réalité des violences subies par les femmes à l'échelle de la société tout entière, l'année 2019 fut encore marquée par la persistance de ces violences. En 2019, la LDH a participé à cette intense lutte pour les droits des femmes, notamment en se mobilisant et s'exprimant lors des Journées internationales qui ponctuent l'année et en adoptant une résolution « Au cœur des luttes pour l'égalité : le droit des femmes » lors de son 90^e congrès à Saint-Denis (93).

DÉFENDRE LES DROITS DES ÉTRANGERS



© Serge d'Ignazio

Le droit à un hébergement

Les expulsions illégales récurrentes et le manque de solutions d'hébergement s'ajoutent à la longue liste des atteintes aux droits fondamentaux subies par les personnes exilées. La LDH a eu de nombreuses occasions de saisir les autorités compétentes et les tribunaux afin de faire déclarer l'illégalité de nombre de ces expulsions. Elle a aussi participé à faire annuler par le tribunal administratif de Lille trois décisions prises par la maire de Calais qui avaient pour but d'empêcher les distributions de nourriture aux personnes exilées.

Outre ces conditions de vie en campements, les centres d'hébergement d'urgence ont, eux aussi, été visés. La LDH a ainsi déposé un recours, avec d'autres associations, devant le Conseil d'Etat pour faire suspendre puis annuler une circulaire exigeant des centres d'hébergement d'urgence (115-SIAO) la transmission d'informations (nationalités, statuts administratifs et adresses des personnes hébergées) soit à l'Ofii, soit au ministère de l'Intérieur.

La numérisation aggrave le recul des droits

L'obligation, imposée par certains préfets, de prendre rendez-vous par Internet pour demander ou renouveler un titre de séjour ou solliciter l'acquisition de la nationalité française a été à l'origine de blocages graves dans l'accès aux droits. Ayant été saisi en juillet 2018, le Conseil d'Etat a, en 2019, rappelé que les dispositions réglementaires ne permettent pas de rendre obligatoire l'accomplissement des démarches administratives par voie électronique.

La LDH a également mené un combat juridique contre la plateforme téléphonique de l'Ofii, passage obligatoire pour les personnes demandant l'asile en Ile-de-France, mais dont la saturation et le caractère payant en empêchait l'accès : le tribunal a enjoint l'Ofii à prendre des dispositions.

LE SOUTIEN JURIDIQUE PERSONNALISÉ

Il constitue une part importante de l'activité juridique de la LDH menée tant au niveau national que dans les sections

Au siège une permanence téléphonique juridique a traité 1 385 appels concernant principalement le droit des étrangers, mais également des litiges familiaux, l'hospitalisation en psychiatrie, des violences policières, des problèmes de justice à l'étranger ou de droit du travail.

2 648 demandes courriers ou courriels ont fait l'objet d'une réponse et d'un suivi. En outre 170 interventions pour un soutien individualisé ont été réalisées.

La LDH tient également des permanences professionnelles dans les points d'accès au droit (Pad) et les maisons de la justice et du droit (MJD) (Paris et 93) : 2 188 personnes y ont été accueillies, conseillées, orientées.

89 permanences d'accueil et de conseil bénévoles mises en place par les sections locales fonctionnent sur l'ensemble du territoire en lien direct avec les juristes de l'équipe technique et interviennent en particulier sur des questions de discriminations, droit des migrants et des étrangers. Elles ont accueilli plus de 23 000 personnes en 2019.

FINANCES, TRANSPARENCE FINANCIÈRE

Cette partie a pour but de rendre transparente l'origine des ressources de la LDH et leur affectation. Elle s'efforce d'éclairer ce que la simple lecture d'un bilan financier ne permet pas toujours. Ces chiffres reflètent l'activité de la LDH au niveau national et sur l'ensemble des territoires.

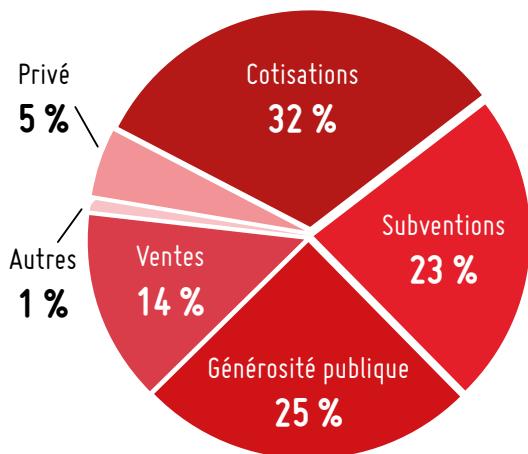
L'ORIGINE DES RESSOURCES

Les cotisations des adhérents constituent la principale ressource de la LDH (32%). Elles sont complétées par des dons et legs (25%), de la vente de produits (autres produits) (14%), des subventions publiques (23%) et des fonds privés (5%). En fonction des exercices budgétaires, des reprises de provisions ou le report de ressources non utilisées au cours des exercices précédents sont intégrées à l'exercice, c'est le cas en 2019 (1%).

RESSOURCES	2019
RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	1 213 524 €
Cotisations	675 414 €
Dons et legs	518 119 €
Autres produits de la générosité publique	19 991 €
FONDS PRIVÉS	110 508 €
SUBVENTIONS	490 486 €
AUTRES	289 601 €
Abonnements / ventes	219 665 €
Autres produits	69 936 €
TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE	2 104 119 €
Reprise de provision	13 000 €
Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	
TOTAL GÉNÉRAL	2 117 119 €
Excédent de l'exercice	0 €

Le total du compte de résultat de l'association (en charges et en produits) est de 2 261 119 €. Les ressources présentées ici sont de 2 117 119 €. Le différentiel de 144 000 € s'explique par une provision de ce montant qui vient diminuer la valeur des legs de cet exercice, pour en donner la valeur nette. Afin d'assurer l'équilibre des comptes, ce montant a été retranché, de la même façon des charges.

PROVENANCE DES RESSOURCES LDH



LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

Les contributions des adhérents et celles des donateurs sont essentielles à l'existence, à la dynamique et à l'indépendance de l'association. En 2019, elles progressent par rapport aux exercices précédents et représentent 57% des ressources.

LES ADHÉSIONS ET LE BÉNÉVOLAT

La vie associative de la LDH, comme l'ensemble de ses actions, reposent sur l'engagement bénévole des adhérents. Pour 2019, l'engagement

bénévole a été estimé à 170 000 heures et valorisé à plus de 2,5 millions. Ce sont également leurs contributions financières à travers le paiement de cotisations qui permettent à la LDH de vivre et lui garantissent son indépendance financière.

LES DONS ET LEGS

Même si la possibilité de faire des dons à la LDH a toujours existé, faire appel à la générosité du public lors de campagnes dédiées est une démarche assez récente.

Seule association en France à défendre l'ensemble des droits et à revendiquer leur indivisibilité, le positionnement de la LDH est plus complexe à promouvoir auprès de donateurs qui préfèrent souvent soutenir des causes bien précises et intervenir dans des situations d'urgence.

Pourtant, vous êtes de plus en plus nombreux à soutenir le projet de la LDH au travers de dons, de donations ou de legs, et nous vous en remercions. Ce soutien est indispensable aux missions sociales de la LDH, auxquelles il est principalement affecté (lire ci-après).

AUTRES RESSOURCES

ABONNEMENTS, VENTES, PRESTATIONS ET PARTICIPATIONS

Sous ce chapitre, sont principalement rassemblés les abonnements à la revue *Hommes & Libertés*, et à quelques autres outils d'informations, les articles vendus par la boutique LDH, et les contributions de participants à des manifestations. Cet ensemble représente 14% des ressources.

LES SUBVENTIONS

Chaque année le projet et les actions de la LDH sont soutenus par l'Etat et de nombreuses collectivités territoriales. Ces subventions publiques ont représenté 23% des recettes de 2019.

L'AFFECTATION DE NOS RESSOURCES

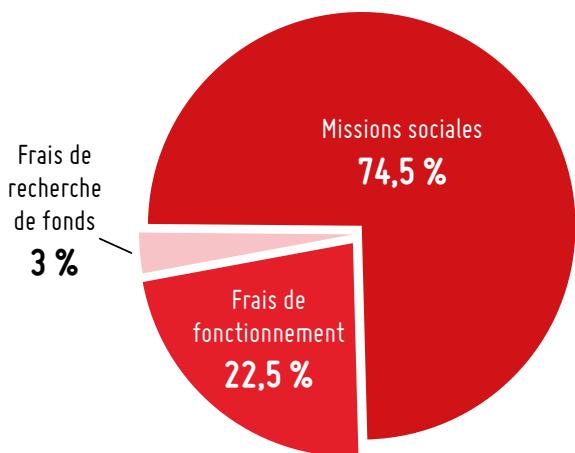
Les ressources de la LDH sont principalement dédiées aux missions sociales de la LDH : permanences juridiques, lutte contre les discriminations, lutte contre l'antisémitisme et le racisme, lutte contre les discours de haine anti LGBTI, actions en faveur de la démocratie et des libertés, éducation et formation à la citoyenneté et à la laïcité, animation nationale du réseau associatif LDH, publications, participation à des réseaux internationaux.

Les ressources collectées auprès du public sont essentiellement affectées à ces missions sociales (74%). Précisons que les dons sont affectés à 90% aux missions sociales, et que les cotisations participent quant à elles pour une part plus conséquente au fonctionnement de l'association.

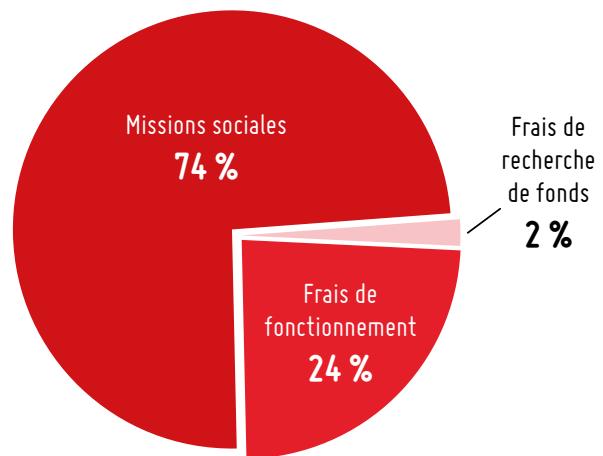
Les frais de recherche de fonds sont assez faibles (3% des dépenses globales) et ne représentent qu'une petite part de l'affectation des dons collectés auprès du public (2%).

AFFECTATION DES RESSOURCES EN 2019	ENSEMBLE DES RESSOURCES	RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC
MISSIONS SOCIALES	1 510 199 €	899 627 €
FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	62 138 €	28 007 €
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	459 113 €	285 890 €
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE 2019	2 031 550 €	1 213 524 €
Dotations aux provisions	83 449 €	
Engagements à réaliser des ressources affectées	2 120 €	
Excédent de l'exercice	0 €	
TOTAL GÉNÉRAL	2 117 119 €	

AFFECTATION DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES LDH (2 031 550 €)



AFFECTATION DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (1 213 224 €)



Les ressources collectées auprès du public intègrent les cotisations, les dons et legs. Ce sont principalement les cotisations des adhérents qui contribuent aux frais de fonctionnement.

BILAN SIMPLIFIÉ

ACTIF	2019	2018	2017	PASSIF	2019	2018	2017
Actif immobilisé	1 172 344 €	1 238 976 €	1 291 940 €	Fonds associatifs	1 124 208 €	1 148 068 €	1 159 920 €
Actif circulant	1 096 619 €	863 532 €	764 348 €	Provisions risques/charges	528 436 €	376 056 €	141 937 €
Comptes de régularisation	17 131 €	21 425 €	10 505 €	Fonds dédiés	3 990 €	0 €	117 540 €
				Dettes et comptes de régulation	629 460 €	585 282 €	647 396 €
TOTAL	2 286 093 €	2 123 933 €	2 066 793 €	TOTAL	2 286 093 €	2 123 933 €	2 066 793 €

UNE GESTION PRUDENTE ET GARANTIE

La LDH dispose d'une capacité financière lui permettant en cas de perte brutale de ressources de fonctionner à l'identique sur quatre à cinq mois.

Toutefois, sa force réside sur l'engagement militant et bénévole qui lui garantit une existence sur le long terme : 8 306 adhérents en 2019, une activité bénévole valorisée à plus de 2,5 millions d'euros.

FONDS DE DOTATION LDH

Pour faciliter les donations et legs, un Fonds de dotation LDH existe depuis 2013. Ce fonds a pour objet de soutenir et financer les activités de défense des droits et de lutte contre les discriminations.

Pour une information plus complète, nous présentons ci-contre le Compte emploi ressource de ce fonds de dotation.

Compte de résultats et bilan financier du Fonds de dotation sont également disponibles en ligne : [Comptes Fonds de dotation LDH 2019](#).

Fonds de dotation de la LDH – Ressources et emplois des ressources de l'exercice :

RESSOURCES	2019	AFFECTATION DES RESSOURCES	2019
Ressources collectées auprès du public	194 716 €	Missions sociales	209 748 €
Dons et legs	194 716 €	Frais de fonctionnement	7 271 €
Insuffisance des ressources de l'exercice	22 303 €		
TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE	217 019 €	TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE	217 019 €
Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	87 187 €		

Pour plus d'informations, retrouvez en ligne l'ensemble des documents liés à la transparence financière de la LDH :

<https://www.ldh-france.org/transparence-financiere/> 11

SOUTENEZ LA LDH

POURQUOI ?

Parce que la Ligue des droits de l'Homme n'est pas une institution mais une association dont les moyens, les actions, les possibilités d'agir pour les droits et les libertés, contre les discriminations, le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, dépendent de votre engagement.

DIFFÉRENTES POSSIBILITÉS :

- ▶ faire un don ponctuel ou nous apporter un soutien régulier sous forme de prélèvement mensuel (courrier ou en ligne) ;
- ▶ ouvrir un compte d'épargne solidaire ou un compte d'épargne jeune en indiquant la LDH en tant que bénéficiaire pour tout ou partie de vos intérêts ;
- ▶ vous pouvez également faire une donation ou envisager un legs via notre Fonds de dotation « Ligue des droits de l'Homme » (le Fonds de dotation nous permet de vous assurer que la totalité des sommes léguées parvient à la LDH, les fonds de dotation étant exonérés de droits).

AVANTAGE FISCAL

La LDH est une association d'intérêt général. À ce titre, 66 % du montant des dons et adhésions sont déductibles de l'impôt sur le revenu, à concurrence de 20 % de la base imposable. Votre adhésion ou votre don de 10 euros par mois vous revient à 3,33 euros par mois après déduction fiscale.

Toutes les informations présentées dans ce document proviennent du rapport annuel, du rapport financier et des comptes de résultat et bilan certifiés par notre commissaire aux comptes et approuvés par notre convention nationale le 28/09/2020. Ces documents sont disponibles sur notre site : <http://www.ldh-france.org/>

Le label don en confiance garantit le respect de quatre principes : un fonctionnement statutaire et une gestion désintéressée ; une rigueur de gestion ; la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds ; la transparence financière.



La LDH est une association ouverte à toutes et tous, libre et indépendante de tout parti politique, laïque, engagée pour le respect des droits et des libertés :

LIBERTÉS ET DÉMOCRATIE :
contre les violences policières, les politiques de sécurité liberticides, les extrêmes droites et pour la protection des données personnelles, une justice effective... ;

DROITS DES FEMMES :
pour l'égalité réelle, le droit à l'avortement partout dans le monde, l'accès à la PMA pour toutes les femmes et contre les violences systémiques faites aux femmes... ;

DROITS DES ÉTRANGERS :
contre les politiques de l'immigration xénophobes et sécuritaires, pour un droit d'asile respecté et une protection pleine et entière des mineurs non accompagnés, pour la régularisation des étrangers vivants en France... ;

LUTTE CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS :

contre toutes les formes de racisme, d'antisémitisme, d'homophobie et de discrimination... ;

ENVIRONNEMENT :
contre les projets qui mettent au second plan les aspects humains et écologiques et pour la justice environnementale... ;

SUIVEZ-NOUS SUR

LdH — Ligue des droits de l'Homme
138 rue Marcadet – 75018 Paris
Tél. 01 56 55 51 00 – Fax 01 42 55 51 21
ldh@ldh-france.org – www.ldh-france.org